



DOSSIER D'ENTRÉE EN EHPAD

en complément du dossier Cerfa n°14732*03

IDENTITÉ DE LA PERSONNE ACCUEILLIE

Nom / Prénom :

Date de naissance : _ _ / _ _ / _ _ _ _

En cas de mesure de protection juridique,

Nom et organisme :

Tel : Mail :

INFORMATIONS RECUEILLIES

■ Identité de la personne à prévenir

Nom / Prénom :

Téléphone :

■ Identité de la personne de confiance

Nom / Prénom :

Téléphone :

En cas de modification, l'établissement doit être rapidement informé.

■ Directives anticipées

Oui

Non

■ Contrat Obsèques

Oui

Non

SUIVI MÉDICAL

A votre entrée en EHPAD, un dossier médical est établi par le médecin coordonnateur dans l'objectif de définir un parcours patient personnalisé et pertinent. Ce dossier comprend :

- Antécédents médicaux,
- Examens complémentaires
- Examen clinique
- Ordonnance(s) – tout changement de prescription doit être signalé

■ Rôle du médecin traitant

Le médecin traitant que vous avez désigné reste votre médecin traitant. **Il est votre interlocuteur privilégié, joue un rôle central dans votre suivi médical et reste votre prescripteur dans la modification et/ou le renouvellement des thérapeutiques.** Il est chargé de coordonner votre parcours de soins et peut décider de l'opportunité de faire appel à des avis spécialisés. En cas de défaillance du médecin traitant, nous vous informerons du dysfonctionnement et alerterons le médecin concerné.



Identité de votre médecin traitant

Nom / Prénom :

Ville : Tel :

Adresse mail :

■ Rôle du médecin coordonnateur

En application du décret n°2019-714 du 5 juillet 2019, le médecin coordonnateur contribue à la qualité de la prise en charge gériatrique des personnes âgées dépendantes en favorisant **la coordination des actions et des soins entre les différents professionnels de santé** (salariés ou libéraux) appelés à intervenir auprès des résidents.

Il ne peut se substituer à votre médecin traitant.

VOTRE ACCOMPAGNEMENT AU SEIN DE L'ÉTABLISSEMENT

L'établissement réalise sa mission dans le respect des principes et valeurs définis par la **charte des droits et libertés** de la personne âgée en situation de handicap ou de dépendance ainsi que la **charte éthique et accompagnement du grand âge**.

L'accompagnement mis en place au sein de l'établissement a pour objectif d'assurer un confort de vie et un bien être à la personne âgée en perte d'autonomie, dans le respect de sa dignité et de ses volontés, tout en veillant à sa sécurité.

Dans le respect des valeurs éthiques, l'EHPAD veille à la sécurité de la personne âgée fragilisée et vulnérable.

Nos professionnels sont à votre écoute.

Fait à

Le